

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 mai 2024

## **Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique**

### **Déclaration du groupe CFE-CGC**

Mieux faire connaître le financement des associations auprès de nos concitoyens, des acteurs sociaux et économiques, et des pouvoirs publics est urgent.

Les associations se substituent aux services publics dans tous les territoires, et contribuent largement à la cohésion sociale.

Pour notre groupe, tout ce qui permet d'expliquer, de mieux faire connaître aux citoyens les enjeux du financement (préconisation 7) et la nécessité de paiement régulier, est à encourager pour mieux soutenir tous ceux celles qui s'engagent.

Nous soutenons également que l'INSEE puisse collecter plus régulièrement des données économiques plus précises afin d'éclairer les pouvoirs publics.

Par ailleurs, notre groupe soutient sans réserve :

- la préconisation 4 relative à la création de nouveaux emplois « aidés » d'utilité sociale et citoyenne ;
- la préconisation 6 relative à l'intégration des activités associatives non-lucratives dans le champ de l'intérêt général ;
- la préconisation 20 relative à la création d'un fonds d'avance national pour permettre aux associations d'accéder sereinement aux financements européens ;

Simplifions également le mille-feuille administratif qui peut ralentir et bloquer les projets associatifs, et permettons aux fonds européens d'aider le financement de ces derniers.

Enfin, les entreprises, en particulier les TPE et PME ont également un rôle à jouer dans le cadre de leur politique RSI et méconnaissent les possibilités d'engagement vis-à-vis de leurs collaborateurs, de dons, de mécénat. Une meilleure information de ces dernières ne pourra qu'être bénéfique au tissu associatif et à son financement.

Le tissu associatif est essentiel pour garantir notre modèle démocratique. L'engagement peut s'apprendre dès le plus jeune âge et doit être soutenu par tous les moyens en notre possession. En ce sens, cet avis propose des pistes intéressantes.

**Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.**